

IDENTIFICATION DU MEMBRE

Nom :

N° de permis :

Prénom :

IDENTIFICATION DU MILIEU DE STAGE

Nom de l'établissement :

Nom de l'installation:

Ville :

Adresse :

Code postal :

Province :

INFIRMIÈRE OU INFIRMIER RESPONSABLE DU PROGRAMME

Nom :

N° de permis :

Prénom :

Courriel :

Titre :

Téléphone :

DATES DU PROGRAMME

Date de début

aaaa-mm-jj

Date de fin

aaaa-mm-jj

Nous vous recommandons de télécharger et d'enregistrer le document sur votre ordinateur avant de le remplir. En remplissant le document sur votre ordinateur, vous bénéficierez de toutes les fonctionnalités du formulaire.

INTRODUCTION

Les infirmières et les infirmiers qui n'ont pas exercé la profession au moins 500 heures au cours des quatre dernières années sont visés par le [Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers](#) (2006) G.O. 2, 4245 [I-8, r.14.2], règlement découlant de la [Loi sur les infirmières et les infirmiers](#) (L.R.Q., c. I-8) et du [Code des professions](#) (L.R.Q., c. C-26, a. 94, par. j). En vertu de ce règlement, ces infirmières, qui détiennent un permis de l'Ordre, sont dans l'obligation de mettre à jour leurs compétences.

Adoptée par le Comité exécutif, la version 2008 du programme-cadre Actualisation professionnelle en soins infirmiers (CWA.0D) définit les exigences de l'Ordre en ce qui a trait aux compétences qui doivent être mises à jour. Ce programme est généralement offert dans un collège et donne accès à une attestation d'études collégiales (AEC). Il comporte, entre autres, des stages cliniques qui fournissent à l'infirmière l'occasion d'actualiser ses compétences auprès de personnes hospitalisées ou hébergées en établissement de santé qui reçoivent des soins infirmiers. Ces stages permettent également à l'infirmière stagiaire de démontrer qu'elle possède les compétences requises pour être apte à exercer la profession.

L'actualisation professionnelle peut également s'effectuer dans un établissement de santé dans la mesure où le programme individuel soumis par l'infirmière est approuvé au préalable par le Comité des requêtes (CRQ) de l'OIIQ.

MODALITÉS DU PROGRAMME D'ACTUALISATION PROFESSIONNELLE EN SOINS INFIRMIERS

Acceptation du programme d'actualisation professionnelle en soins infirmiers

Le Comité des requêtes (CRQ) approuve le programme d'actualisation de chaque infirmière visée en référence aux paramètres retenus dans le programme-cadre qu'il a adopté.

Droit d'exercice

Durant le programme d'actualisation professionnelle, l'infirmière doit être membre de l'OIIQ, c'est-à-dire qu'elle doit être inscrite au Tableau de l'Ordre. Par ailleurs, en vertu du règlement, le CRQ lui impose le programme d'actualisation et limite son droit d'exercice jusqu'à ce qu'elle ait rempli les conditions requises. Cette limitation consiste à l'autoriser à exercer aux seules fins du stage et sous la supervision d'une infirmière.

ÉVALUATION DU STAGE D'ACTUALISATION

L'infirmière désignée responsable du programme est responsable de l'évaluation du stage que l'infirmière doit réussir pour être reconnue apte à exercer la profession d'infirmière. À cette fin, une grille d'évaluation a été élaborée à partir des compétences retenues dans le programme-cadre *Actualisation professionnelle en soins infirmiers (CWA.0D)*. Cette grille est remise à toute infirmière qui débute un programme d'actualisation professionnelle en soins infirmiers, afin de guider ses apprentissages, que ce programme soit en partenariat avec un établissement de santé ou un établissement d'enseignement.

Section 1 - Grille d'évaluation des compétences cliniques

La grille d'évaluation des compétences cliniques comprend 29 critères d'évaluation, regroupés en fonction des cinq compétences suivantes :

1. Intervenir auprès de personnes en établissement de santé qui requièrent des soins infirmiers;
2. Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins;
3. Établir une communication aidante avec la personne et ses proches;
4. Enseigner à la personne et à ses proches;
5. Exercer son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession.

Onze (11) critères d'évaluation qui visent à évaluer la capacité de l'infirmière stagiaire d'exercer un jugement clinique dans les différentes dimensions professionnelles liées au processus thérapeutique. Les 18 autres critères ciblent plus spécifiquement certaines compétences transversales ou fonctionnelles qu'elle doit posséder pour être reconnue apte à exercer.

Pour chacune des compétences visées, les critères d'évaluation ont été formulés à partir des critères de performance retenus dans le programme *Soins infirmiers 180.A0* du ministère de l'Éducation du Québec.

Le superviseur de stage se prononce sur chaque critère d'évaluation à l'aide de l'échelle suivante :

En deçà des attentes

Conforme aux attentes

Non évalué

L'échelle d'évaluation retenue permet de déterminer, pour chacun des critères d'évaluation, dans quelle mesure les décisions, les actions et les comportements de l'infirmière stagiaire démontrent une pratique professionnelle sécuritaire et efficace qui correspond aux attentes vis-à-vis d'une infirmière apte à exercer la profession. Pour chacune des compétences, tout élément évalué en deçà des attentes, ainsi que les forces et les faiblesses relevées à cet égard, et tout élément non évalué doivent être justifiés dans les commentaires, avec exemples à l'appui. De plus, deux tableaux sont inclus afin de mieux documenter les situations cliniques rencontrées ainsi que les méthodes de soins et d'évaluation utilisées sur lesquelles repose l'évaluation.

Section 2 - Synthèse de l'évaluation du stage d'actualisation professionnelle

Pour conclure à la réussite du stage, tous les critères de compétence doivent avoir été évalués et doivent être conformes aux attentes. Si des critères n'ont pu être évalués en stage, une simulation peut être effectuée afin d'en vérifier l'atteinte. L'infirmière responsable du programme doit compléter le bilan du stage en y indiquant le nombre de jour et d'heures par jour réalisé auprès de chaque type de clientèle, les types de situations cliniques sur lesquelles repose l'évaluation du stage et les simulations effectuées pour compléter l'évaluation en y précisant leur durée en nombre d'heures.

Il est suggéré que le superviseur de stage se familiarise, dès le début du stage clinique, avec les énoncés de la grille d'évaluation de façon à pouvoir orienter ses observations et prendre note, tout au long du stage, des comportements démontrés par l'infirmière stagiaire. Une évaluation formative peut être effectuée en cours de stage. Lors de la dernière journée de stage, l'infirmière responsable du programme remplit la grille d'évaluation.

L'infirmière stagiaire prend connaissance de l'évaluation et inscrit ses commentaires dans la dernière section de la grille.

Ce formulaire doit être retourné dûment rempli par l'infirmière ou l'infirmier responsable de l'évaluation du stage dans les 5 jours suivant la fin du programme via le formulaire [Transfert de document – Actualisation](#).

Afin de bénéficier d'un service personnalisé de qualité, inscrivez dans l'objet de votre message les renseignements suivants :
Grille d'évaluation de stage - Actualisation – Nom Prénom – Numéro de permis.

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES

1.1. Intervenir auprès de personnes en établissement de santé qui requièrent des soins infirmiers

- | | |
|---|---|
| <p>1.1.1. Effectue une évaluation juste et suffisante de la situation de santé de la personne, incluant sa condition physique et mentale ainsi que son comportement, son autonomie fonctionnelle et les risques liés à sa situation de santé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Recourt aux moyens appropriés (sources d'information pertinentes, dont l'examen clinique; outils d'évaluation des risques; tests et examens diagnostiques selon une ordonnance, etc.);• Obtient les données requises pour dégager les besoins de soins de la personne;• Apprécie avec justesse les résultats de l'évaluation. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| <p>1.1.2. Détermine avec justesse les problèmes et les besoins de la personne à partir d'une interprétation judicieuse de sa situation clinique et de son évolution.</p> | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| <p>1.1.3. Détermine avec justesse et ajuste judicieusement le plan thérapeutique infirmier, incluant le plan de traitement, le cas échéant, en tenant compte de la composition de l'équipe de soins infirmiers.</p> | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| <p>1.1.4. Détermine le plan de soins et de traitements infirmiers approprié, en tenant compte du plan de traitement médical et du plan d'intervention interdisciplinaire.</p> | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| <p>1.1.5. Assure la surveillance clinique appropriée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Assure le monitoring des paramètres pertinents;• Recourt aux tests diagnostiques pertinents, en tenant compte de l'évolution de l'état de santé de la personne;• Exerce la vigilance requise selon les risques identifiés;• Reconnaît les complications possibles;• Intervient judicieusement dans un délai opportun. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| <p>1.1.6. Planifie judicieusement et assure de façon efficace la réalisation du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers, en tenant compte des priorités de soins de son groupe de clients et s'il y a lieu, des qualifications du personnel infirmier disponible :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prend connaissance de toute l'information pertinente pour assurer la continuité des soins;• Applique les directives du plan thérapeutique infirmier;• Détermine judicieusement les activités à confier au personnel auxiliaire;• Organise les soins de façon appropriée :<ul style="list-style-type: none">○ aux besoins et aux attentes de la personne,○ au plan d'intervention interdisciplinaire,○ aux ressources humaines et matérielles disponibles;• Organise efficacement les activités de soins;• Explique aux autres membres de l'équipe de soins infirmiers les besoins de la personne et ses réactions afin de leur permettre de les comprendre et d'intervenir adéquatement auprès de celle-ci;• S'assure que la personne a reçu les soins et les traitements planifiés. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES [suite]

- 1.1.7. Prend les moyens nécessaires pour assurer l'administration judicieuse et sécuritaire des médicaments :
- Détermine judicieusement au plan thérapeutique infirmier les directives requises, le cas échéant, concernant les conditions d'application de l'ordonnance et les modalités d'administration;
 - Administre les médicaments de façon efficace et sécuritaire;
 - Assure la surveillance clinique appropriée et le suivi requis;
 - Apporte, s'il y a lieu, les ajustements pertinents au plan thérapeutique infirmier.
- 1.1.8. Effectue les interventions préventives et thérapeutiques avec efficacité, en tenant compte des besoins de la personne et de son état de santé et en respectant les normes scientifiques et professionnelles reconnues; entre autres :
- Prodigue les soins et les traitements infirmiers et médicaux;
 - Donne l'information, les conseils et l'enseignement à la personne et à ses proches;
 - Assure l'assistance et, s'il y a lieu, la supervision de la personne dans les AVQ;
 - Met en place les mesures de prévention et de protection au regard des risques identifiés et des facteurs de risque.
- 1.1.9. Évalue avec justesse la qualité et l'efficacité des interventions à partir des résultats obtenus chez la personne et apporte les ajustements appropriés au plan thérapeutique infirmier et au plan de soins et de traitements infirmiers, s'il y a lieu.
- 1.1.10. Prend les moyens appropriés pour assurer la continuité des soins, notamment par une collaboration efficace avec l'équipe de soins infirmiers et l'équipe interdisciplinaire, le cas échéant :
- Consigne au dossier et transmet aux personnes concernées toute l'information pertinente, notamment les directives infirmières aux personnes visées n'ayant pas accès au PTI;
 - Oriente la personne et /ou les proches vers les ressources appropriées, s'il y a lieu, notamment lors de la planification du congé, le cas échéant.
- 1.1.11. Apprécie avec justesse la capacité de prise en charge de la personne en prévision de son retour dans son milieu de vie et recourt aux interventions requises pour assurer la continuité des soins.

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES [suite]

Commentaires sur les points forts de la section 1.1 (donner des exemples) :

Commentaires sur les points faibles de la section 1.1 (donner des exemples) :

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES [suite]

1.2. Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins

- | | |
|---|---|
| 1.2.1. Prépare adéquatement la personne en prévision d'un test ou examen diagnostique, d'un soin ou d'un traitement, en tenant compte de sa condition et de ses besoins ainsi que le matériel nécessaire. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| 1.2.2. Procède avec rigueur, discernement et efficacité à l'examen clinique de la personne, en tenant compte de ses réactions et de sa condition, et dégage les constats cliniques significatifs. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| 1.2.3. Utilise judicieusement et rigoureusement les méthodes et outils d'évaluation servant à surveiller l'état de santé physique de la personne, interprète avec justesse les données recueillies dont celles provenant du monitoring et intervient de façon appropriée lors de tout changement ou résultat anormal. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| 1.2.4. Évalue avec justesse les fonctions cognitives et les fonctions affectives de la personne en utilisant judicieusement les outils ou tests d'évaluation, et intervient de façon appropriée. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| 1.2.5. Apprécie avec justesse l'autonomie fonctionnelle de la personne et détermine judicieusement ses besoins d'assistance, en prenant en considération son état de santé, ses habitudes de vie et ses ressources. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| 1.2.6. Effectue avec rigueur, dextérité, efficacité et dans le respect des règles d'hygiène et d'asepsie les méthodes diagnostiques, les soins et les traitements, incluant l'administration des médicaments, et dispose de façon sécuritaire du matériel et des déchets biomédicaux. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |
| 1.2.7. Consigne rigoureusement au dossier toute l'information pertinente nécessaire pour suivre l'évolution clinique de la personne et assurer la continuité des soins. | <ul style="list-style-type: none">• En deçà des attentes• Conforme aux attentes• Non évalué |

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES [suite]

Méthodes d'évaluation et méthodes de soins sur lesquelles repose l'évaluation de la stagiaire

Méthodes d'évaluation		Méthodes de soins	
• Échelle de Braden	<i>Autres (précisez) :</i>	• Cathétérisme vésical	<i>Autres (précisez) :</i>
• Échelle de coma (Glasgow)		Sonde à demeure	
Mini-mental (Folstein) ou CAM (Confusion Assessment Method)		Sonde nasogastrique	
Échelle d'évaluation de l'intensité de la douleur		Soins de stomie	
SMAF (système de mesure de l'autonomie fonctionnelle)		Glycémie capillaire	
Signes neurovasculaires		Saturométrie	
Auscultation, palpation, percussion, inspection		Ponction veineuse	
Signes neurologiques		Insertion et entretien d'un cathéter intraveineux	
Signes vitaux		Réfection de pansements	
Bilan liquidien		Mesures de précaution additionnelles	
		Administration de médicaments : par inhalation; par voie péridurale; par voie parentérale (SC, IM, IV).	

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES [suite]

Commentaires sur les points forts de la section 1.2 (donner des exemples) :

Commentaires sur les points faibles de la section 1.2 (donner des exemples) :

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES [suite]

1.3. Établir une communication aidante avec la personne et ses proches

- 1.3.1. Interagit de manière appropriée dans l'établissement, le maintien et la terminaison d'une relation aidante, notamment par la pertinence de ses comportements et de ses attitudes.
- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- 1.3.2. Accompagne de manière appropriée la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé en respectant ses valeurs, ses besoins, ses attentes ainsi que sa capacité d'autodétermination.
- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- 1.3.3. Accompagne de manière appropriée la personne qui traverse un deuil ou subit une perte ainsi que son entourage, notamment par la manifestation d'attitudes aidantes.
- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué

1.4. Enseigner à la personne et ses proches

- 1.4.1. Détermine avec justesse les besoins et les attentes de la personne et des proches en matière d'information et d'apprentissage ainsi que le moment opportun pour procéder à l'enseignement, le cas échéant.
- En deçà des attentes
 - Conforme aux attentes
 - Non évalué
- 1.4.2. Transmet efficacement l'information requise par la personne et ses proches pour répondre à leurs besoins en matière de santé, de soins et de services.
- En deçà des attentes
 - Conforme aux attentes
 - Non évalué
- 1.4.3. Dispense à la personne et à ses proches l'enseignement requis, dans un climat propice à l'apprentissage, en tenant compte de son état de santé et de ses besoins immédiats, et consigne l'information pertinente au dossier.
- En deçà des attentes
 - Conforme aux attentes
 - Non évalué

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES [suite]

Commentaires sur les points forts de la section 1.3 et 1.4 (donner des exemples) :

Commentaires sur les points faibles de la section 1.3 et 1.4 (donner des exemples) :

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES

1.5. Exercer son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession.

- 1.5.1. Agit dans le respect des valeurs professionnelles, du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, des lois et règlements applicables à la profession et conformément aux conditions locales d'encadrement de la pratique.
- En deçà des attentes
 - Conforme aux attentes
 - Non évalué
- 1.5.2. Démonstre autonomie, discernement, fiabilité, imputabilité et collaboration dans l'exercice de ses activités professionnelles.
- En deçà des attentes
 - Conforme aux attentes
 - Non évalué
- 1.5.3. Reconnaît la dimension éthique d'une situation professionnelle, le cas échéant, et porte attention aux points de vue émis sur la situation.
- En deçà des attentes
 - Conforme aux attentes
 - Non évalué
- 1.5.4. Agit avec compétence en démontrant les comportements suivants :
- Se conforme aux normes scientifiques et professionnelles reconnues;
 - Respecte les limites de ses connaissances et de ses habiletés;
 - Consulte de façon appropriée des personnes-ressources au besoin, en formulant clairement sa demande;
 - Démonstre sa capacité à s'évaluer et à accepter l'évaluation d'autrui;
 - Recourt à différents moyens pour améliorer sa compétence.
- En deçà des attentes
 - Conforme aux attentes
 - Non évalué
- 1.5.5. Prend les moyens appropriés pour assurer le respect des droits de la personne, notamment la sécurité, la confidentialité, l'intimité, l'accès à l'information et l'autodétermination.
- En deçà des attentes
 - Conforme aux attentes
 - Non évalué

SECTION 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES CLINIQUES [suite]

Commentaires sur les points forts de la section 1.5 (donner des exemples) :

Commentaires sur les points faibles de la section 1.5 (donner des exemples) :

SECTION 2 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU STAGE D'ACTUALISATION PROFESSIONNELLE | Bilan du stage clinique

2.1.1. Durée du stage par type de clientèle (ex. : médecine, chirurgie, hébergement)

Clientèle 1 :	Nb de jours :	Nb d'heures / jour :
Clientèle 2 :	Nb de jours :	Nb d'heures / jour :
Clientèle 3 :	Nb de jours :	Nb d'heures / jour :
Clientèle 4 :	Nb de jours :	Nb d'heures / jour :
		Total Nb d'heures :

2.1.2. Simulations effectuées pour évaluer les critères de compétence n'ayant pu être évalués en stage

Un critère de compétence « non évalué » ne permet pas la réussite du stage. Tous les critères de compétence de la grille doivent avoir été évalués.

Critère de compétence 1.1 :	Nb d'heures :
Critère de compétence 1.2 :	Nb d'heures :
Critère de compétence 1.3 :	Nb d'heures :
Critère de compétence 1.4 :	Nb d'heures :
Critère de compétence 1.5 :	Nb d'heures :
	Total Nb d'heures :

Total général Nb d'heures :

2.1.2. Types de situations cliniques sur lesquelles repose l'évaluation du stage

Pathologie	Traitement médical	Chirurgie	Risques
<ul style="list-style-type: none">• Accident vasculaire cérébral (AVC)• Arrêt cardiorespiratoire• Asthme• Cancer• Déficits cognitifs (maladie d'Alzheimer, etc.)• Diabète• État psychotique, dépression, troubles bipolaires• Hypertension artérielle• Infections transmises sexuellement et par le sang• Infection (urinaire)• État psychotique, dépression, troubles bipolaires• Insuffisance cardiaque• Insuffisance rénale• Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)• Maladies inflammatoires de l'intestin, colite ulcéreuse, etc.• Plaies• Pneumonie• Problèmes hormonaux (hypothyroïdie, goitre)• Syndrome coronarien aigu(angine, infarctus)• Traumatismes mineurs et majeurs (brûlures, fractures, trauma, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Alimentation parentérale• Analgésie parentérale• Anticoagulant• Chimiothérapie• Drain thoracique• Insulinothérapie• Oxygénothérapie• Sonde nasogastrique/gavage• Sonde vésicale• Thérapie intraveineuse• Transfusion de sang ou dérivés sanguins <p>Autres (veuillez préciser) :</p>	<ul style="list-style-type: none">• Abdominale• Cardiovasculaire• Par laparoscopie• Génito-urinaire• Orthopédique	<ul style="list-style-type: none">• Contention• Infection• Accident/de chute• Lésion de pression• Idée suicidaire• Situations de crise• Violence physique / psychologique

SECTION 2 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU STAGE D'ACTUALISATION PROFESSIONNELLE [suite]

2.2. Résultats de l'évaluation

2.2.1. Sommaire des résultats de l'évaluation

En référence à une pratique professionnelle sécuritaire et efficace, les compétences démontrées par l'infirmière sont :

- Conformes aux attentes
- En deçà des attentes

Commentaires (**précisez**)

2.2.2. Recommandation

En référence à une pratique professionnelle sécuritaire et efficace, les compétences démontrées par l'infirmière sont :

- Réussite
- Échec

Commentaires (**précisez**)

SIGNATURES

Infirmière ou infirmier responsable de l'évaluation du programme

Nom :

Prénom :

Titre :

Numéro de permis :

Signature :

Date de signature :

aaaa-mm-jj

Infirmière ou infirmier stagiaire

- J'ai pris connaissance de l'évaluation de mon programme d'intégration professionnelle
- Je suis en accord
- Je suis en désaccord

Commentaires (**précisez**)

Nom :

Prénom :

Signature :

Date de signature :

aaaa-mm-jj

Ce formulaire doit être retourné dûment rempli par l'infirmière ou l'infirmier responsable de l'évaluation du stage dans les 5 jours suivant la fin du programme via le formulaire [Transfert de document – Actualisation](#).